

## **Le réemploi** **afin de réduire les matières résiduelles**

par: Pascal Grenier, Sylvie Rouillard, Loriane Thibodeau et Danaé Lussier  
Comité de gestion des matières résiduelles du  
Groupe de simplicité volontaire de Québec

*Le Groupe de simplicité volontaire de Québec (GSVQ) a formé un comité d'analyse du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), dans le cadre de la consultation publique sur cette question. Le comité du GSVQ livre ici le résumé de son analyse sur la question du réemploi. L'analyse détaillée est présentée dans le rapport qui sera déposé prochainement à la commission de la CMQ.*

Le réemploi est un aspect de la prévention des déchets qui permet de réduire considérablement les matières résiduelles tout en permettant d'accroître les possibilités pour les gens de se procurer des biens, sans nécessiter des ressources financières importantes.

Le domaine du réemploi présente des forces. Les principales ont trait à l'habitude qu'on les gens de donner leurs surplus à des organismes d'entraide et d'économie sociale. Une autre est l'abondance de ces groupes dans le milieu. De plus, les activités comme les marchés aux puces, les ventes de garage, l'usage des annonces classées ou les simples dons à un proche, sont autant de façons de réaliser le réemploi. Les gens peuvent aussi, par exemple faire des guenilles en utilisant de la literie usagée, réutiliser les sacs d'épicerie pour les ordures, congeler le spaghetti dans des plats de yogourt vide ou utiliser des contenants de plastique pour les plantations, etc. Tous ces comportements domestiques constituent des forces du réemploi.

Toutefois, le domaine du réemploi comporte aussi des faiblesses. La principale est le peu de dynamisme des ventes d'articles usagés. Une quantité parfois importante d'objets donnés aux organismes sont, soit acheminés aux déchets, soit revendus à des compagnies qui n'en font pas toujours un usage optimal. Le peu d'intérêt des consommateurs pour les objets usagés est attribuable à plusieurs facteurs dont le mépris pour les vieilles choses, la croyance que les magasins communautaires sont là uniquement pour les pauvres, l'aspect rebutant de certains commerces d'articles de seconde main, etc. Une autre faiblesse est la dépendance aux subventions pour de nombreux organismes du domaine du réemploi. La désorganisation du réseau des acteurs, lesquels fonctionnent souvent très individuellement, caractérise aussi le réemploi. Finalement, une autre faiblesse est inhérente à la matière même et à trait à la fragilité des objets et à la difficulté de leur accorder, dans les manipulations, les soins nécessaires à leur conservation.

Le projet de PGMR ne réponds pas aux besoins découlant de la caractérisation du domaine du réemploi présentée ci-haut. En effet, la CMQ fait surtout état de deux propositions, soit la collecte des matières dans 11 éco-centres et le programme général d'information et de sensibilisation. La centralisation de la collecte des articles destinés au réemploi dans les éco-centres, puis la "réallocation" des objets aux organismes caritatifs par la suite, peut paraître à première vue séduisante pour ordonner les opérations. Toutefois, cette approche structurante est tout à fait déconnectée des besoins des organismes et manque de sens pratique. En effet, même si des améliorations sont nécessaires au niveau des collectes de surplus domestiques, les organismes ne souhaitent pas cette façon de faire. De plus, celle-ci introduirait un intermédiaire, certainement moins motivé que les organismes eux-même, à prendre soins de tous ces objets disparates, sans emballage adéquats et souvent fragiles. De plus, quel organisme héritera de la

bicyclette presque neuve... et du fauteuil déchiré? Voilà un beau nid de discorde pour des organismes qui ont justement besoin du contraire. Finalement, un autre désavantage à ce système, les gens ne choisiraient plus l'organisme à qui ils donnent leurs surplus.

La proposition additionnelle de la CMQ, soit l'octroi de fonds pour le programme de sensibilisation peut être approprié. Cependant, ce programme devra être orienté pour répondre à la principale problématique du réemploi, soit la dynamisation des ventes. Pour ce faire, la CMQ devrait se positionner clairement en faveur de ce type de commerce et, dans des campagnes de publicité bien orchestrées, en faire valoir les avantages (réduction des déchets et autres bénéfiques pour l'environnement, économies pour les acheteurs, plus grandes possibilités de réparation des objets, achats locaux, encouragement des organismes humanitaires, etc. L'allocation d'espace publicitaire gratuit dans les médias et sur les babillards dans les bâtiments des villes sont des moyens concrets à la portée des mandataires de la CMQ pour réaliser cet objectif.

La CMQ pourrait aider les organisations impliquées dans le réemploi de plusieurs autres façons comme d'allouer une compensation financière correspondante aux coûts de gestion des matières résiduelles déviées de l'incinération, de fournir des locaux (le recyclage de certaines églises désertées par exemple pour l'aide matérielle humanitaires pourrait faire partie de leurs préoccupations), de fournir du matériel excédentaire des villes (meubles, ordinateurs, camions, etc), d'octroyer des exemptions de taxes, d'organiser des formations pour les gestionnaires et les employés des organismes, de favoriser la collaboration entre les acteurs, d'aider à promouvoir des recherches pertinentes dans ce domaine, etc.

Le réemploi permet de grands espoirs dans la prévention des déchets. Toutefois, actuellement ce domaine est fragile, mal exploité et peu aidé dans la région de Québec. De plus, les orientations actuelles du projet de PGMR, et particulièrement celle des éco-centres, ne concourra pas à améliorer la situation mais peut, de toute évidence, mener à sa détérioration.